

Séance du 19 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Marion BARNARIE, Marjolaine CHARMILLON, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO, Gérard BLAIN, Georges BONNARD, René BORNE, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Georges GARDON, Claude LAUDET –

Excusé(e)s : -

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 15 juillet 2024

Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Chemin de la chapelle
- Restitution de caution
- Recrutement
- Créances admises en non-valeur
- Questions diverses
- Tour table

• **RESTITUTION DE CAUTION -**

Le logement communal situé au 1er étage de la mairie va être libéré le 31 août 2024.

Le conseil municipal autorise la restitution de caution après l'état des lieux de sortie prévu le 30/08/2024.

Délibération approuvée à l'unanimité

• **PARTICIPATION SCOLAIRE DES COMMUNES POUR LES ENFANTS NON RESIDENTS ANNEE 2023/2024 –**

Le montant de la participation scolaire à l'école primaire de Saint Nazaire le Désert, par enfant non résident été fixé à 990 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Le conseil municipal décide de fixer la participation des communes à 1000 € pour l'année scolaire 2023/2024 par enfant non résident.

Délibération approuvée à l'unanimité

- **CREANCES ADMISES EN NON VALEUR -**

La trésorerie a transmis les états concernant les créances admises en non-valeur pour un montant total de 258,75 € correspondant à des factures d'eau de 2022 et 2023 non recouvrées. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription en non-valeur de la somme de 258,75 € à l'article 6541.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ Remplacement poste secrétariat

La commission de recrutement recevra les candidats le 31 juillet après-midi. Une réunion aura lieu le jeudi 25 juillet avant l'envoi des convocations.

➤ Réunion concernant le futur lotissement : le 6 septembre à 9h30 en mairie.

➤ Prochaine réunion avec le CAUE le 25 septembre à 9h30 en mairie.

➤ Chemin de la Chapelle du Petit Paris : suite au dernier rendez-vous avec les propriétaires, une proposition de protocole amiable est en cours.

Séance levée à 22h15

Prochain conseil municipal : 20 septembre 2024 à 20h30